

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE **2024**

Conseil Municipal du jeudi 15 février 2024

DOCUMENT SUPPORT POUR PROJECTION

Objectifs

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet à l'assemblée délibérante :

- ✓ d'échanger sur les grandes orientations budgétaires de la collectivité,
- ✓ d'être informée sur la situation économique et financière de la collectivité,
- ✓ de rendre lisible l'action de l'équipe municipale et de clarifier les priorités.

Cadre Juridique

L'organisation d'un DOB est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus.

Il doit donner lieu à une délibération (le vote doit attester que le débat a bien eu lieu).

Il doit présenter les orientations générales du budget, l'endettement de la commune et les engagements pluriannuels.

Il a lieu dans les deux mois qui précèdent le vote.

Pour les collectivités soumises au DOB ayant adopté le référentiel M57, "la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget" (L.5217-10-4 du CGCT).

Vidéo comprendre l'organisation d'un budget communal

Sommaire

Situation nationale

Contexte économique

Loi de programmation et Loi de finances

Situation locale

Les orientations de politique générale

La stratégie financière

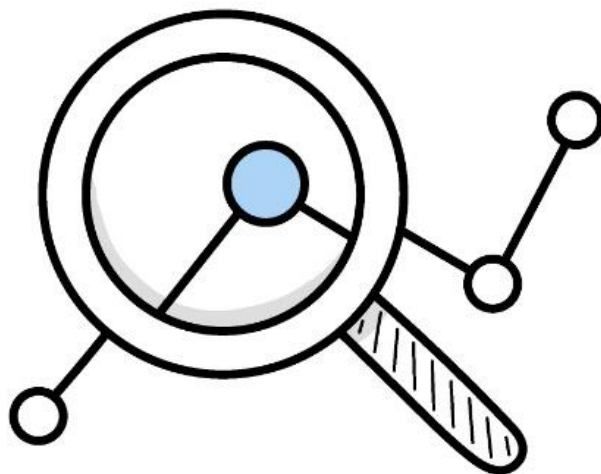
La situation budgétaire

Les missions de service public

Situation nationale



Contexte économique



Contexte macro-économique 2023/2024 Français

La loi de finances pour 2024 s'inscrit dans un environnement économique toujours complexe, marqué par la hausse des taux d'intérêt et des incertitudes géopolitiques majeures, qui résultent notamment de l'invasion russe en Ukraine. Projections macroéconomiques de l'OFCE Sciences Po, octobre 2023 :

Croissance

+0,9 % en 2023

+0,8 % en 2024

(prévision)

Inflation

+5,2 % en moyenne
annuelle 2023

+3,3 % en moyenne
2024

(prévision)

Note : coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives 2024 (hors locaux pros.) = **3,9%**. (*contre 7,1 % en 2023*)

Le Déficit public (solde annuel négatif)

Depuis 1974, l'ensemble des administrations publiques françaises affichent chaque année un déficit. Pour le seul budget de l'Etat, 144,6 Md€ de déficit budgétaire sont à prévoir en 2024.

Recettes fiscales nettes
pour 2024

349,4 Md€

Dépenses pour 2024

491 Md€

Déficit public

4,9 % du PIB en
2023

**4,4% du PIB en
2024**
(Prévision)

Entre 2012 et 2018, le déficit est passé de 104 milliards d'euros à 54,1 milliards d'euros, soit une réduction de près de 48 %. En 2019, la tendance à la réduction des déficits publics s'est arrêtée avec la crise sanitaire de Covid-19. En 2021, ce déficit s'établit à 163,3 milliards d'euros, soit 6,5 % du produit intérieur brut (PIB), après 9,0 % en 2020 et 3,1 % en 2019. Selon la loi de finances 2024, le déficit public serait réduit à 4,4% en 2024.

Loi de programmation et Loi de finances



Loi de programmation budgétaire 2023-2027

Ce texte initié il y a plus d'un an (dépôt le 26/09/2022) a abouti par voie de 49-3 à un texte définitif promulgué le 18 décembre 2023. Il définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027, dans un contexte de sortie de crise économique et sanitaire.

La trajectoire des finances publiques 2023-2027 ambitionne de :

- fixer aux collectivités locales un objectif de progression contrainte de leurs dépenses de fonctionnement chaque année inférieure de 0,5 % à l'inflation annuelle prévisionnelle.
- réduire le déficit public sous la limite européenne des 3% du PIB d'ici 2027 et définir parallèlement une trajectoire de désendettement
- maîtriser la dépense publique et les prélèvements obligatoires, tout en finançant plusieurs priorités (compétitivité des entreprises, plein emploi, transitions écologique et numérique...).
- Information et contrôle du Parlement sur la gestion des finances publiques : des évaluations devront être réalisées par le gouvernement et transmises au Parlement avant le 1er avril de chaque année.

Loi du 29 décembre 2023 de finances pour 2024

Chaque année, le projet de loi de finances (PLF) propose l'ensemble des recettes et dépenses de l'État pour l'année suivante. Il détermine ainsi la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges selon un équilibre économique et financier déterminé.

La loi de finances pour 2024 a été promulguée le 29 décembre 2023. Elle a été publiée au Journal officiel du 30 décembre 2023. Elle met l'accent sur la lutte contre l'inflation et la protection du pouvoir d'achat des Français, la baisse du déficit public, et les investissements pour préparer l'avenir et tout particulièrement la transition écologique.

Objectifs de la loi de finances initiale (LFI) pour 2024, articulés autour de trois chantiers prioritaires :

- le régalien - armée, police, justice -, en hausse de 4 milliards d'euros,
- la transition écologique, à hauteur 40 milliards d'euros avec 7 milliards d'euros de crédits supplémentaires,
- l'éducation et la formation à hauteur de 5,5 milliards d'euros.

Source: economie.gouv.fr

Principales dispositions pour les collectivités locales

- ✓ La dotation globale de fonctionnement (DGF) augmente de 222 M€ en 2024.
Sa répartition détaillée (article 56) ;
 - la dotation de solidarité urbaine (DSU) progresse de 90 M€
 - la dotation de solidarité rurale (DSR) progresse de 100 M€ (60% étant affectés à la fraction "péréquation", perçue par la plupart des communes de - de 10.000 hab.).
 - La dotation d'intercommunalité augmente de 90 M€
 - Les dotations de péréquation des départements croissent de 10 M€
 - 2,5 M€ supplémentaires alloués au fonds d'aide au relogement d'urgence (FARU).
- ✓ Réforme de la **dotations particulière élu local** (108,9 M€) pour introduire une prise en charge par l'Etat de la protection fonctionnelle des élus locaux de l'ensemble des communes de moins de 10.000 habitants (article 59).
- ✓ Modification des modalités de prise en compte du revenu par habitant pour l'éligibilité à la fraction cible de la **dotations de solidarité rurale** (DSR), afin de réduire de 15% le nombre de communes entrant ou sortant (article 56).
- ✓ Suppression du fonds de soutien au développement des activités périscolaires (article 54).
- ✓ Réintégration dans le FCTVA les dépenses d'aménagement de terrains (JO)
- ✓ Généralisation du compte financier unique (CFU) à horizon 2026 (et plus 2025)

- ✓ Instauration d'une nouvelle exonération de taxe foncière de 25 ans pour les logements sociaux achevés depuis au moins 40 ans, lorsqu'ils font l'objet de travaux de rénovation énergétique (article 6).
- ✓ L'enveloppe de la dotation pour les titres sécurisés, passe de 52,4 M€ en 2023 à 100 M€ en 2024 (article 58). Objectif : donner les moyens aux communes de prendre en charge dans des délais maîtrisés les demandes de passeports et cartes nationales d'identité.
- ✓ Etalement sur quatre ans de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) restante. Elle sera totalement supprimée en 2027 (article 8). Rappel : pour compenser la perte du produit de la CVAE, les départements, les communes et les intercommunalités se sont vues attribuer une fraction de la TVA en 2023.
- ✓ Maintien en 2024 du bouclier tarifaire permettant de limiter la hausse des tarifs réglementés de l'électricité (article 52). Un dispositif auquel, pour rappel, sont éligibles les collectivités employant moins de 10 équivalents temps plein (ETP), avec moins de 2 millions d'euros de recettes et ayant contractualisé une puissance inférieure ou égale à 36 kVa.

Situation locale





Les orientations de politique générale

Le projet politique du mandat

Il faut intégrer à chaque étape du processus de décision, les deux enjeux majeurs et transversaux à toute politique municipale, à savoir :

-D'une part, la **transition climatique et écologique** : la raréfaction des ressources, la multiplication des risques sanitaires et environnementaux ainsi que la perte accélérée de la biodiversité, nous oblige à retravailler les espaces publics, à transformer et adapter notre patrimoine aux défis climatiques et à préserver notre littoral,

-D'autre part, une **politique solidaire et inclusive** : la France compte environ 12 millions de personnes en situation de handicap, soit 1 citoyen sur 5. Un grand nombre de ces personnes restent sans solution quant à l'accès à leur pleine citoyenneté et à leur autonomie. Nous nous engageons à accélérer l'intégration sociale, culturelle et scolaire, à favoriser les actions facilitantes et aidantes citoyennes et à accroître l'accessibilité du territoire.

Par ailleurs, le périmètre des services sera questionné systématiquement afin d'optimiser le service rendu à la population et aussi pour prendre en compte la raréfaction des ressources publiques.

Les axes de politique générale

Poursuivre l'amélioration de la propreté de la ville

Anticiper, planifier et organiser à moyen et long termes l'entretien courant des espaces publics, espaces verts, avaloirs et trottoirs. Accentuer la lutte contre les dépôts sauvages et accélérer notre politique de recyclage, de réemploi, de collecte et de valorisation des déchets communaux « utiles ». C'est un des défis majeurs du mandat : rendre la ville propre, agréable et dans le strict respect de l'environnement.

Accélérer la rénovation des bâtiments et de la voirie

Garantir l'accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) des bâtiments communaux et des voies, établir un plan de circulation avec l'objectif transversal d'une circulation apaisée et moins dense. Une rénovation des bâtiments déjà largement engagée : plan toiture, isolation, réfection de l'existant, pose de panneaux solaires, etc... L'archipel des parcs d'Aytré et le maillage des mobilités douces doit guider la création de parcours piétons et cyclistes. L'objectif est commun : accompagner les changements de mobilité et réduire notre empreinte carbone.

Les axes de politique générale

Préserver le patrimoine naturel d'Aytré

Littoral, estran, marais et zones humides : le patrimoine naturel d'Aytré constitue une richesse unique et collective, une mosaïque de paysages remarquables habités de biodiversité. Sa protection est une priorité. Un travail d'ampleur commence sur la baie d'Aytré avec la requalification du sentier littoral accompagné par le concours de l'Etat. Partout où cela est possible, les sols devront être débitumés pour favoriser l'infiltration des eaux de pluie. Favoriser l'éco pâturage et poursuivre la gestion différenciée de tous nos espaces publics et naturels. Des pratiques qui rejoignent la politique communautaire du Territoire Zéro Carbone.

Simplifier les circulations et embellir le cadre de vie

Un vaste chantier : la requalification du centre-ville. Etudes prospectives autour de la création de la halle de marché, conception d'espaces de convivialité, de partage, de rencontre entre les citoyens. Penser l'urbanisme comme vecteur essentiel de lien social. Requalifier la place des Charmilles et poursuivre la rénovation totale de nos éclairages publics.

Les axes de politique générale

Favoriser le vivre ensemble, se rassembler.

Poursuivre la création de moments d'échanges multigénérationnels autour d'événements, de manifestations et de fêtes populaires (festivals, marché de Noël, etc...). Partager une idée collective de l'identité de la Ville, de la fierté d'être Aytrésien. Une priorité est donnée à la solidarité, au soutien et à l'inclusion des plus vulnérables. Renforcer et accompagner notre tissu associatif, riche, ouvert et diversifié.

Concertier et restituer

Comme depuis le début du mandat, chaque projet municipal majeur portera la concertation auprès des citoyens, pour « casser » la verticalité des décisions majeures : réussir à créer une forme d'ascendance de la chose publique, des citoyens vers les élus. Innovation, communication, rencontre et créativité constituent les axes du rapprochement entre les usagers et l'action publique. Recueillir les aspirations et organiser la concertation en amont des projets. Faire appel à des spécialistes et experts externes pour animer les réunions publiques. Faire de l'écoute et de la démocratie participative un moment-clé de l'action municipale. Puis restituer les différentes étapes des grands projets de la ville.

Les axes de politique générale

Poursuivre la « révolution » culturelle de la ville

Pour renforcer l'identité aytrésienne, il convient de maintenir, d'accueillir et d'inventer une offre culturelle pertinente, rayonnante sur le territoire et même au-delà. Des évènements accessibles au plus grand nombre et proches des aspirations citoyennes, d'envergure comme le concert XXL de juillet ou l'accueil du Festival l'Horizon fait le mur ; plus intimistes avec le Drôle(s) de Festival et une médiathèque ouverte, en pleine évolution. 2024 verra le commencement d'un parcours artistique « streetart » dans la ville, mettant en avant et en couleurs certains espaces communaux avec la volonté de démocratiser l'art dans l'espace public et l'ouverture de l'Espace Jean Macé, bâtiment socio-culturel majeur rénové du « sol au plafond ».

Accompagner et soutenir la jeunesse

Les écoles doivent être rénovées, agrandies et pensées pour les besoins d'aujourd'hui et les usages de demain. L'enjeu est majeur : accueillir tous les enfants des nouvelles familles aytrésiennes dans des écoles adaptées et conformes aux modes d'éducation modernes. Optimisation des espaces pédagogiques hors temps scolaire pour les habitants, les associations et les riverains du quartier par exemple. Débitumisation de certaines cours d'école. La politique éducative et de prévention (école sans tabac par exemple) sera soutenue, pour l'égalité des chances à tous les âges.

Les axes de politique générale

Soutenir la solidarité et l'équilibre social

Les besoins de ce secteur seront redéfinis. Il est nécessaire de renforcer le partenariat avec les acteurs de terrain, de développer la collaboration avec la communauté sociale et associative afin de développer des actions ciblées, ambitieuses, modernes au plus proche des citoyens, avec une priorisation vers la jeunesse. L'enjeu est de développer le bien-vivre ensemble et faire participer les citoyens au plus près de leurs préoccupations et attentes.

Renforcer la sécurité publique locale

La densification de l'urbanisation sur la commune et l'augmentation de la population aytrésienne ont conduit à l'arrivée d'un quatrième policier, afin d'accroître l'amplitude de présence des agents sur le terrain. Parce que la sécurité est un enjeu majeur du vivre ensemble et un facteur d'égalité entre les citoyens des différents quartiers de la ville. La dotation du service en VTT permet une circulation dans les espaces naturels et le centre-ville. Développer la proximité de nos forces de l'ordre avec les citoyens. Les équipements de défense de la police municipale (PM) sont renforcés avec l'arrivée d'un radar mobile afin de limiter les incivilités. Un chiffrage est en cours pour la mise en place de la vidéoprotection. La lutte contre les incivilités doit être également une priorité.

La stratégie financière d'Aytré



Aytré fait face depuis le début du mandat à de nombreux défis : crise sanitaire, économique, énergétique et sociale, avec pour corollaire, une accélération brutale de l'inflation. Ces crises ont fortement impacté le budget de la ville.

Dès le début du mandat, la Ville a pris des mesures pour maîtriser ses dépenses et augmenter ses recettes avec le pacte budgétaire du mandat ; mise en dynamique de la section de fonctionnement pour investir à hauteur des besoins d'aujourd'hui et de demain et les mesures de sobriété énergétique plus récentes (-24,37% sur l'électricité et -22,7% sur le gaz en 2023).

Le budget 2024 s'inscrit dans une perspective constante d'investissement ; en 2024, la Ville prévoit des projets importants, comme l'agrandissement-rénovation de l'école la Courbe, la concertation pour la reconstruction de l'école Petite Couture, la requalification du centre-ville, les travaux du sentier littoral, la création d'une base nautique, la réhabilitation de la maison Brassens, la vidéoprotection, le plan toitures ...

La dette de la Ville est toujours en diminution depuis 2020 afin de se préparer aux futurs investissements structurants comme les écoles. Mais cela ne l'empêche pas d'investir sur ses fonds propres comme pour le bâtiment Jean Macé.

Pacte budgétaire du mandat

L'équipe municipale rappelle que le pacte budgétaire a :

- ✓ été validé lors du bureau municipal du 8 septembre 2021, après présentation de scénarios de prospective par le cabinet de conseil Finance active,
- ✓ été présenté à tous les conseillers municipaux et aux citoyens en conseil municipal du 10 novembre 2021,
- ✓ porté ses fruits en 2021, 2022 et 2023.

Les élus municipaux souhaitent donc continuer dans ce sens pour se donner les moyens de dynamiser la Ville et d'accompagner au mieux son développement.

Pacte budgétaire du mandat

200 K€ / an en fonctionnement
(dépenses - / recettes +)



4 M€ / an d'investissement

Nécessite un travail sur

- *le périmètre du service public*
- *l'optimisation de toute dépense / recette*

Concrètement 200 K€ / an en fonctionnement (dépenses - / recettes +)

2021 :

- Retour à la semaine de 4 jours : - **160K€** (économies par an)
- Stratégie d'achats: - **26,5 K€** (économies sur la durée des marchés)
- Régime TF sur les logements neufs : + **80 K€** (recettes par an)
- Mise en place de la taxe d'aménagement majorée sur certaines zones (25/11)

2022 :

- Création d'un poste de chargé des subventions et recettes
- Occupations du domaine public: : + **200 K€** (recettes par an)
- Optimisation fiscale locaux pros. : + **33 K€** (recettes par an)

2023 :

- Optimisation fiscale bases ménages : étude 2023 (attente des rôles)
- Optimisation occupations du DP sur réseaux : +**20 k€** (recettes par an)

Concrètement 4 Millions d'€ / an d'investissement

2021 : Etudes bâtiments existants, voirie, équipements à venir

2022 : Etude Jean Macé, travaux Pierre Loti, sécurité église

2023 : Travaux Jean Macé, éclairage LED, étude école La Courbe, étude globale centre ville, étude sentier littoral

Le travail sur le périmètre du service public :

- ✓ **Adéquation du service public avec l'évolution des besoins** : en vertu du principe de mutabilité du service public, il appartient à la municipalité de s'assurer que le service public, tel qu'il est rendu, correspond bien aux besoins actuels. Certains services publics peuvent donc être créés, modifiés ou supprimés.
- ✓ **Adéquation du service public avec les moyens** : le service public est rendu en fonction des moyens financiers supportables par le contribuable du territoire. En termes de moyens humains, il faut un équilibre entre missions, moyens et compétences.
- ✓ **Choix des modes de gestion** : le service public peut être rendu en régie ou en prestation / délégation. Il s'agit d'évaluer systématiquement les avantages du mode de gestion pour chaque mission, dès lors qu'il est possible de l'exercer en propre ou de le confier à un tiers.

Le travail permanent d'optimisation :

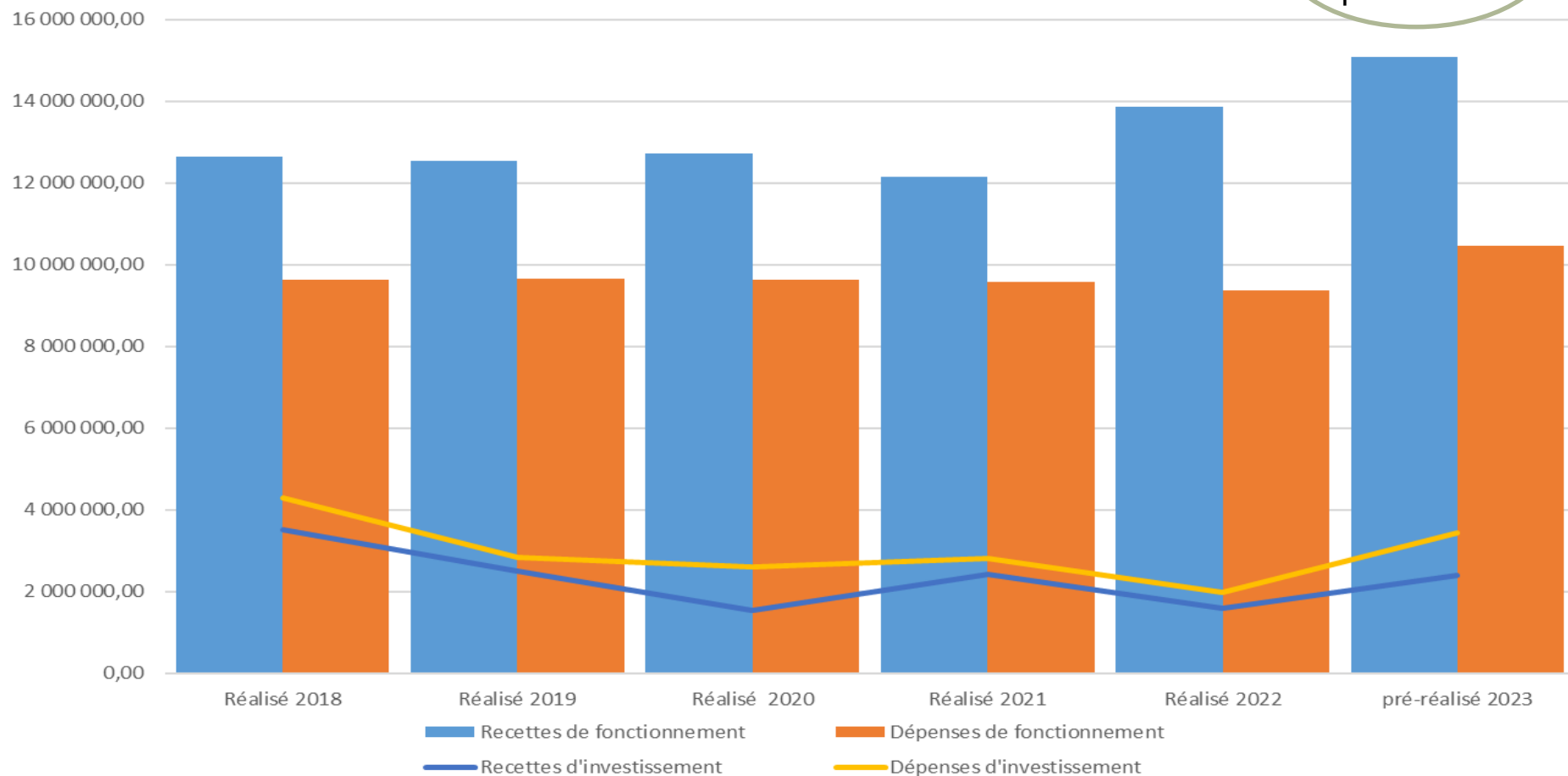
- ✓ **Subventionner les actions / travaux** : pour assurer le financement optimal de chaque projet un poste a été ouvert en 2021 sur cette mission. Toute action ou projet donne lieu à l'évaluation des possibilités de financements par des tiers partenaires (Etat, Collectivités, Europe, entreprises...).
- ✓ **Evaluer la juste participation des usagers (produits des services)** : les commissions sont chargées de réétudier tous les ans les tarifs municipaux. Il est conseillé de pratiquer au minimum une revalorisation du montant de l'inflation.
- ✓ **Gestion active du patrimoine** : optimiser l'occupation des locaux et terrains municipaux. Vendre terrain et bâti sous-utilisé c'est : investir, faire baisser les dépenses de fonctionnement et créer de nouvelles ressources fiscales.

La situation budgétaire



L'équilibre des sections budgétaires

Chiffres
2023
provisoires

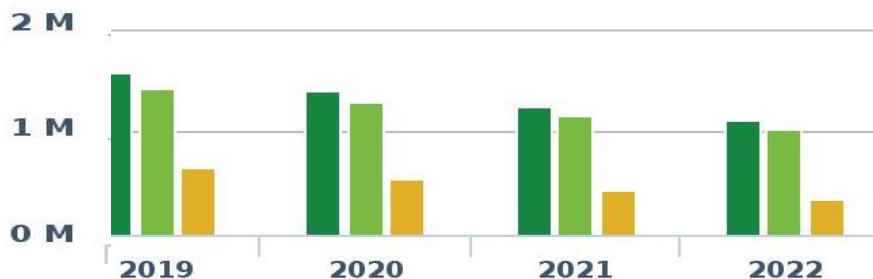


Les épargnes

Les épargnes, qui s'affaiblissaient en 2019 et 2020 sont remontées sous l'effet du pacte budgétaire du mandat.

L'épargne nette (en orange) : elle finance l'investissement une fois le remboursement de l'emprunt (en capital) couvert.

**AVANT
PACTE**
Prospective
2020

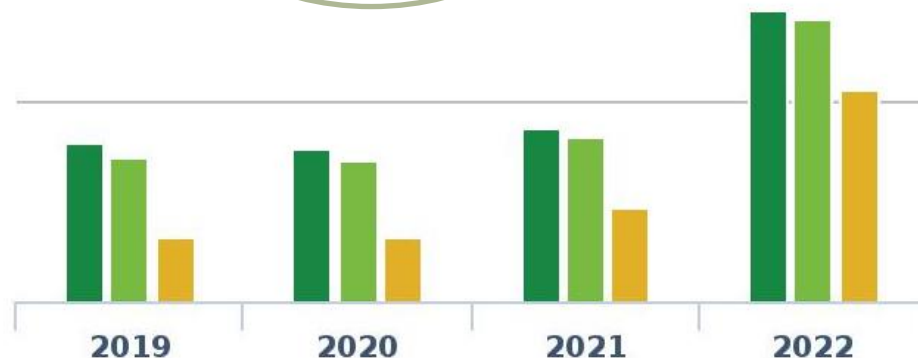


**APRES
PACTE**
Rétrospective
à ce jour

4 M

2 M

0 M



■ Epargne de gestion ■ Epargne brute ■ Epargne nette

La Dette

L'endettement d'Aytré est en nette baisse, après quatre années (2020 à 2023) sans emprunt.

A ce stade, il est envisagé de réaliser les investissements 2024 toujours sans emprunt : en autofinancement et subventionnement.

Synthèse Dette	2021	2022	2023
Capital restant dû 01/01	4 845 976,09 €	4 138 674,70 €	3 464 067,88 €
Annuité (capital + intérêts)	812 054,53 €	766 562,00 €	715 535,93 €
Ratio de désendettement*	2,6	1,3	Non calculé à ce jour
Nombre d'emprunts	17	15	14

* Capacité de désendettement = encours de la dette/épargne brute. Ce ratio permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute

L'évolution du besoin annuel de financement

Une variation négative qui illustre le désendettement d'Aytré

Ce sont les emprunts minorés du remboursement de la dette

Année	CRD 1er janvier	CRD 31 décembre	Variation valeur	Variation %
r2013	8 654 803,36 €	7 935 475,44 €	-719 327,92 €	-9,06%
r2014	7 935 475,44 €	7 191 130,86 €	-744 344,58 €	-10,35%
r2015	7 191 130,86 €	7 182 697,38 €	-8 433,48 €	-0,12%
r2016	7 182 697,38 €	6 678 372,50 €	-504 324,88 €	-7,55%
r2017	6 678 372,50 €	5 949 555,57 €	-728 816,93 €	-12,25%
r2018	5 949 555,57 €	6 359 734,77 €	410 179,20 €	6,45%
r2019	6 359 734,77 €	5 631 323,01 €	-728 411,76 €	-12,94%
r2020	5 631 323,01 €	4 847 685,79 €	-783 637,22 €	-16,17%
r2021	4 847 685,79 €	4 140 384,40 €	-707 301,39 €	-17,08%
r2022	4 140 384,40 €	3 465 777,58 €	-674 606,82 €	-19,46%
p2023	3 465 777,58 €	2 837 934,12 €	-627 843,46 €	-22,12%

Les principales recettes de fonctionnement

La Fiscalité locale

La revalorisation nationale des bases fiscales sera de **3,9%** en 2024, certes loin de l'exceptionnel **+7,1%** de 2023 (hors locaux professionnels) mais offre tout de même une dynamique intéressante.

Les Dotations et participations

Dotations d'Etat : en attente de notification 2024

- **DGF** : Dotation Globale de Fonctionnement
- **DSR** : Dotation de Solidarité Rurale. *Risque de sortie 2024 soit -131K€ (N-1)*

Allocation et dotation CdALR :

- **AC** : Attribution de compensation = 1.134.424 € (*stable*)
- **DSC** : Dotation de solidarité communautaire = 185.050 € (*183.582 € en N-1*)

Le résultat de N-1 (si excédent)

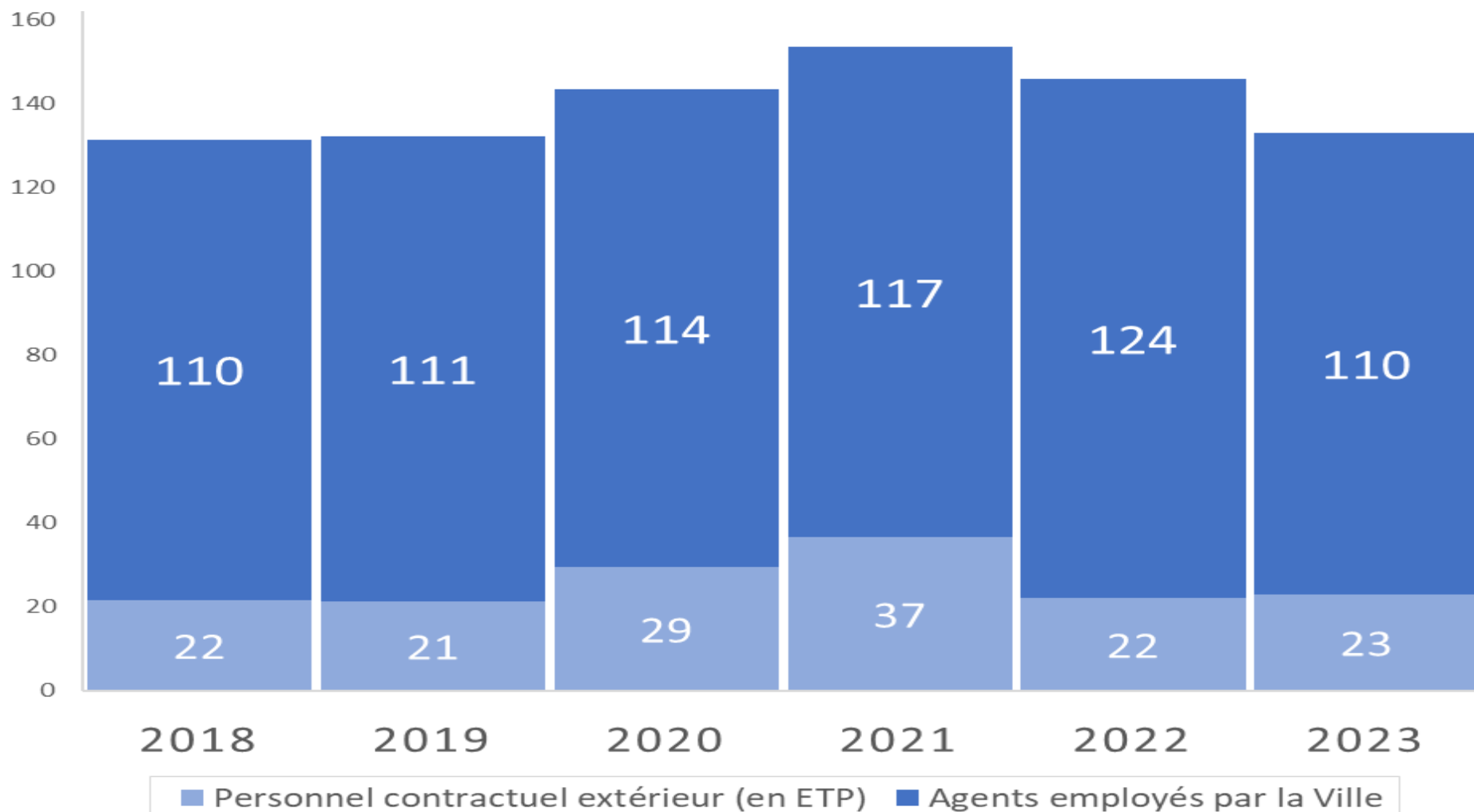
En attente de la validation du compte administratif N-1 par le service de gestion comptable ou SGC (ex Trésorerie)

Les principales dépenses de fonctionnement

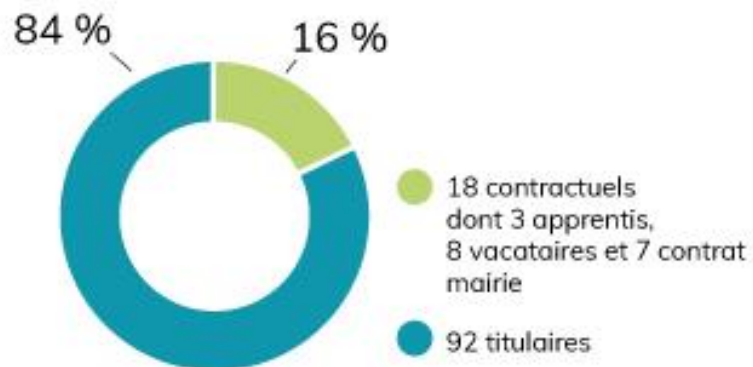
Les charges à caractère général : elles sont soumises à une forte inflation.

Les charges de personnel : plus de la moitié des charges de fonctionnement.

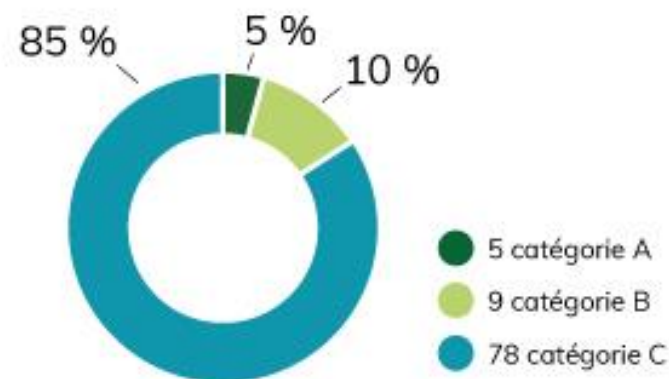
Ci-dessous l'évolution des effectifs :



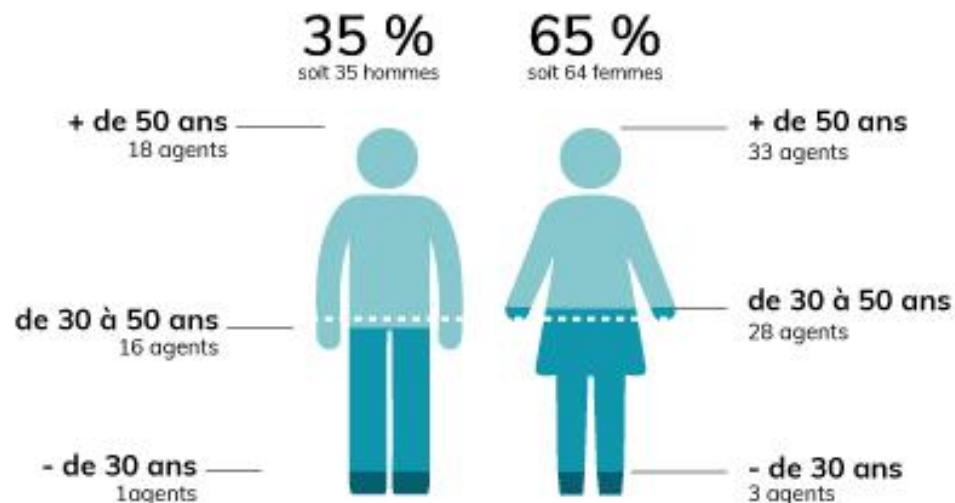
110 agents employés par la Ville d'Aytré au 31 décembre 2023



Répartition des agents titulaires par catégorie



Répartition par genre et tranche d'âge des agents sur emploi permanent



Les dépenses de d'investissement : le PPI

Libellé du projet		2024	2025	2026	2027
INVESTISSEMENT SIMPLIFIÉ	CODES	DÉPENSES	DÉPENSES	DÉPENSES	DÉPENSES
ENGAGEMENT / OBLIGATION	<i>sous têt</i>	1 467 500 €	2 305 000 €	300 000 €	550 000 €
Engagement formel de faire	ENG	817 000 €	1 812 500 €		250 000 €
Bâtiment sécurité	SEC	650 500 €	472 500 €	300 000 €	300 000 €
Phase négociation pré engagement	NEGO		20 000 €		
OPERATIONS NOUVELLES	<i>sous têt</i>	2 502 868 €	3 178 936 €	5 185 616 €	3 619 869 €
Opération nouvelle identifiée	OPNI	1 150 500 €	1 933 500 €	4 527 301 €	3 243 567 €
Etudes	ETU	713 885 €	1 236 436 €	658 315 €	376 302 €
Réserve foncière	RFON	638 483 €	9 000 €		
ENTRETIEN DU PATRIMOINE EXISTANT	<i>sous têt</i>	1 759 340 €	1 022 665 €	1 553 000 €	896 600 €
Assurances	ASS	60 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Bâtiment gros entretien	BGENT	405 500 €	339 850 €	35 000 €	15 000 €
Voirie Gros entretien	VGENT	379 260 €	76 215 €	1 123 000 €	661 000 €
Voirie signalétique	VSIGN	13 700 €		9 000 €	
Éclairage Public gros entretien	ECPU	165 000 €	150 000 €	120 000 €	
Espace Public Gros entretien	EPGENT	340 800 €		20 000 €	20 000 €
Mobilier	MOB	312 080 €	282 600 €	196 000 €	150 600 €
Informatique	INFO	26 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Télécommunications	TELEC				
Matériel et outils	MAT				
Flotte véhicules	VEHIC	57 000 €	124 000 €		
TOTAL		5 729 708 €	6 506 601 €	7 038 616 €	5 066 469 €

Les missions obligatoires et facultatives de la collectivité



Un projet d'administration guidant l'action des services

Le projet d'administration ayant reçu un avis positif du CST le 3 février 2023 a pour objectif de répondre au projet politique (*voir partie « le Projet politique du mandat »*) et de donner des déclinaisons opérationnelles au regard :

- 1/ des priorités stratégiques établies par l'autorité territoriale
- 2/ des moyens de l'organisation

Les orientations politiques, déclinées ci-avant, ont conduit la direction à intégrer ces objectifs à chaque étape de recrutement et dans la démarche de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

Dans cette optique également, un organigramme général en 7 Pôles autour de la Direction a été proposé en comité social territorial (CST) du 03/02/23.

Les 7 pôles : Education, enfance, jeunesse / Communication, culture & événementiel / Technique, aménagement & écologie / Population / Sécurité / Solidarités / Ressources.

AR Prefecture

017-211700281-20240215-DEL08_150224-DE

Reçu le 20/02/2024

Publié le 20/02/2024

NI GRAMME DES PÔLES

D'AYTRÉ

Estelle QUERE

Adjointe au Maire
ÉDUCATION PETITE ENFANCE
POLITIQUE DE LA VILLE
GROUPE DE VEILLE
DE PRÉVENTION

Alain MORLIER

Adjoint au Maire
VIE ASSOCIATIVE,
CITOYENNETÉ,
SPORT

Thierry LAMBERT

Conseiller délégué
AFFAIRES GÉNÉRALES
MOYENS GÉNÉRAUX,
SPORT

Laëtitia BOURDIER

Conseillère déléguée
POLITIQUE DE LA VILLE
PETITE ENFANCE

Nadine NIVAUULT

Adjointe au Maire
AFFAIRES GÉNÉRALES
MOYENS GÉNÉRAUX

Thierry LAMBERT

Conseiller délégué
AFFAIRES GÉNÉRALES
MOYENS GÉNÉRAUX,
SPORT

Marie-Christine MILLAUD

Adjointe au Maire
SOLIDARITÉS,
LOGEMENT SOCIAL

Frédérique COSTANTINI

Adjointe au Maire
ANIMATION DE LA VILLE
ÉPICERIE SOCIALE

Gérard-François BOURNET

Conseiller délégué
SÉCURITÉ



Camille LAGRANGE

Adjoint au Maire
CULTURE, ÉQUIPEMENTS
CULTURELS, COMMUNICATION
ET INFORMATION

Frédérique COSTANTINI

Adjointe au Maire
ANIMATION DE LA VILLE
ÉPICERIE SOCIALE

Rita RIO

Conseillère déléguée
COMMUNICATION
INFORMATION

Jonathan COULANDREAU

Adjoint au Maire
PATRIMOINE BÂTI
ET NATUREL, PROPRETÉ
DE LA VILLE

Pierre CUCHET

Adjoint au Maire
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
ÉCOLOGIE ET URBANISME

Jean-François RABEAU

Conseiller délégué
HANDICAP ET ACCESSIBILITÉ

Jean-LORAND

Conseiller délégué
PATRIMOINE BÂTI

Dominique GAUDIN

Conseiller délégué
PROPRETÉ DE LA VILLE

Patrick ROBIN

Conseiller délégué
DÉPLACEMENTS URBAINS

Nadine NIVAUULT

Adjointe au Maire
AFFAIRES GÉNÉRALES,
MOYENS GÉNÉRAUX

Alain MORLIER

Adjoint au Maire
VIE ASSOCIATIVE,
CITOYENNETÉ
SPORT

Thierry LAMBERT

Conseiller délégué
AFFAIRES GÉNÉRALES
MOYENS GÉNÉRAUX
SPORT

La mise en place de cet organigramme se fait progressivement depuis 2021.

- Un organigramme détaillé par Pôle viendra compléter l'organisation générale.
- Les responsables de pôles sont chargés de proposer un projet de service.

Ces pôles sont chargés de mettre en œuvre les projets mais également d'assurer le service public du quotidien.

On distingue notamment les services publics ;

obligatoires
et
facultatifs

Un bref aperçu de cette activité est perceptible à travers les chiffres clés des services 2023 (*à suivre*).

Les missions obligatoires de la collectivité (*activité 2023*)

Quels que soient les moyens, la collectivité doit obligatoirement rendre les services suivants :

- **Education** : Equipement et rénovation de 4 écoles et 1 groupe scolaire, 685 élèves accueillis (688 en N-1).
- **Administration générale** : 794 actes d'Etat civil et de service à la population (1.154 en N-1), 1.750 titres sécurisés (1.289 en N-1), 6.602 électeurs inscrits (6.583 en N-1), 3.248 emplacements dans 2 cimetières dont le cimetière naturel.
- **Urbanisme** : 1210 actes et autorisations liées au droit des sols. (991 en N-1)
- **Entretien du patrimoine** : 30.000 m² de bâti communal, 63,34 km de voies communales, plus de 2.500 points lumineux, 205 hectares d'espaces naturels et 70 hectares d'espaces publics à entretenir.
- **Tranquillité, sécurité et salubrité publique** : 3.401 procédures de police (3.362 en N-1) dont 1.920 main-courantes, 760 registres d'accueil, 282 verbalisations, 267 objets trouvés, 162 véhicules en stationnement abusif et 10 rapports.
- **Aides sociales via CCAS** : 95 dossiers d'aide sociale légale (122 en N-1), 15 obligations alimentaires (23 en N-1), 224 demandes de logements sociaux (255 en N-1).

Les missions facultatives de la collectivité (*activité 2023*)

A périmètre constant il faut prévoir des moyens pour assumer les services publics facultatifs existants :

- **Périscolaire/extrascolaire** : 103.688 repas préparés pour les enfants et leurs encadrants (112.572 en N-1), 290 enfants accueillis au centre de loisirs (292 en N-1), 1 local jeunes, 4 espaces périscolaires et 810 h d'animation sportive (566 h en N-1).
- **Petite enfance** : 1 multi-accueil de 46 places, 1 Relais Petite Enfance de 37 assistantes maternelles, 1 lieu d'accueil enfant/parent et 1 espace PMI.
- **Culture et Animation de la ville** : 9 grands événements (5 en N-1), 20 spectacles (10 en N-1), 14 concerts (16 en N-1), 9 expositions (4 en N-1), fréquentation en hausse de 35% par rapport à 2022 pour la médiathèque Elsa Triolet et de nombreuses autres actions culturelles.
- **Communication institutionnelle** : 11 campagnes grand format et 39 tous formats (16 grand format en N-1), 37.980 magazines pour 6 numéros (38.900 en N-1), 59.800 autres imprimés, 1 site internet, 5 réseaux sociaux animés et modérés au quotidien.

Les missions facultatives de la collectivité

- **Vie associative** : 98 associations dont 28 associations subventionnées (idem N-1), 55 conventions annuelles d'occupation des salles, 160 conventions ponctuelles, 45 locations de salles à des particuliers et accompagnement de 28 manifestations (20 en N-1). Organisation de la fête des associations et prêt de matériel.
- **Equipements sportifs** : Entretien de plus de 30 équipements sportifs (*1 dojo, 2 terrains de rugby, 3 terrains de football, 1 salle de musculation, 2 courts de tennis couverts et 2 extérieurs, 2 boulodromes, 2 gymnases omnisport, 1 salle polyvalente, 1 plateau multisports, 1 Beach stadium, 1 skate-park, 1 city stade, 1 Street-workout, 1 piste d'athlétisme, 1 terrain de tir à l'arc, 6 terrains extérieurs d'activité, 1 parcours de santé ...*).
- **Action sociale facultative** : 135 dossiers d'aides facultatives (160 en N-1), 41 résidents à l'EHPA* les Cèdres (39 en N-1), 69 familles bénéficiaires de l'Épicerie Sociale (89 en N-1) et 111 bénéficiaires du Service d'Aide à Domicile (126 en N-1).

*EHPA : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées

Enfin, tous les services de la collectivité ont besoin de moyens pour être déployés, ces moyens sont gérés par les services supports :

- **Ressources humaines** : 349 arrêtés de carrière, 12 dossiers de retraite, 1692 fiches de paie, 66 dossiers liés aux instances médicales, 191 inscriptions en formation, 7 comités sociaux territoriaux, 6 dialogues sociaux, 28 diffusions d'offres d'emplois, 25 jurys, 462 réponses à candidats, 720 contrats temporaires.
- **Assurances**: 25 dossiers en statutaire, 16 en dommages aux biens, 27 en responsabilité civile, 6 en protection juridique, 3 en flotte auto, 1 demande de reconnaissance de catastrophe naturelle (séisme des 16 & 17-06-23).
- **Finances** : 1 budget principal (BP/CA/CG*); 15,4 M€ de recettes en réalisé en moyenne sur 5 ans pour 12.5 M€ pour les dépenses, 2 budgets annexes (BP/CA/CG), 4 décisions modificatives, 5 virements de crédit, 9.991 lignes de mandats (9.787 en N-1), 1.527 lignes de titres (1.549 en N-1)
- **Commande publique**: 47 marchés publics publiés sur la plateforme, 144 courriers aux entreprises, 7 commissions d'appel d'offres.
- **Systèmes d'information** : 69 PC et 8 serveurs, 219 tickets d'incidents ou de demandes gérés, 40.328 appels entrants et 31.725 appels sortants.

**BP : budget primitif, CA : compte administratif, CG : compte de gestion*

Merci aux équipes municipales

Merci de votre attention

**SUPPORT POUR LE
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
(à suivre)**